



COVID-19

1bis

Note de position

de la Société Française de Santé Publique

Prévention dans les milieux scolaires, universitaires et de travail



20 avril 2021



PREAMBULE

Pour mener à bien la mission confiée par le Ministre des Solidarités et de la Santé dans le cadre de la pandémie Covid-19, la SFSP a constitué un groupe de travail dont le rôle est, en lien avec les instances exécutives de l'association, de contribuer à une analyse globale de la situation sanitaire et sociale présente à moyen/long terme, et de faire des propositions pour accompagner le gouvernement dans la mise en place de mesures de santé publique. Constitué d'adhérents, personnes physiques ou morales, et de partenaires externes, ce groupe est pluridisciplinaire et pluriprofessionnel. Il s'appuie, pour ses recommandations et points de vigilance, sur les contributions des acteurs et professionnels de la santé publique¹.

Cette note « 1bis », spécifiquement consacrée aux enjeux de prévention dans les milieux scolaires, universitaires et du travail, vient en complément de la première note de position de la SFSP, diffusée le même jour, qui porte sur les besoins non couverts et les perspectives à moyen et long terme – notamment en prévision d'un « Ségur de la santé publique » que nous continuons d'appeler de nos vœux.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Du fait de la mission qui lui a été confiée, la SFSP souhaite attirer les pouvoirs publics sur l'importance de :

- S'appuyer sur les connaissances acquises en France et à l'étranger sur la circulation du virus dans ces milieux (scolaire, universitaire et de travail)
- Mieux documenter les cas d'infection, les circuits de contamination et les chaînes de transmission dans ces milieux
- Développer une approche pédagogique AVEC les publics cibles, expliquer les mesures envisagées ou les décisions prises pour en faire comprendre les raisons, le sens et la portée, et ainsi améliorer la compréhension et l'adhésion de la population
- Adapter les messages de prévention et les actions d'éducation pour la santé aux différents groupes sociaux et professionnels en prenant en compte la littératie en santé³
- Renforcer la communication et la mise en œuvre des mesures préventives :
 - hygiène : nettoyage des surfaces, des poignées de porte et des sols
 - aération des salles et mesure du CO₂
 - usage des espaces extérieurs pour les apprentissages
 - respect des gestes barrières : lavage des mains, port du masque, distanciation physique
 - adaptation de l'environnement : restauration collective, salles de pause...
 - dépistage et isolement : régularité des tests pour les employés venant sur site, respect de l'isolement des cas contacts, etc.
- Promouvoir des comportements de réduction des risques quand l'adoption des mesures préventives est rendue difficile
- Mobiliser les réseaux d'acteurs de santé et de prévention pour transmettre les messages dans les milieux de vie : à l'école, à l'université, au travail etc.
- Harmoniser les conduites à tenir et les protocoles sanitaires afin d'éviter toute incompréhension : existe-t-il un fondement à des protocoles différents dans l'Education nationale par rapport aux consignes « grand public » ou pour les autres milieux professionnels ? Le cas échéant, expliquer les fondements de ces protocoles spécifiques
- Prioriser la vaccination sur la base des facteurs d'exposition et de vulnérabilité sociale des populations. *Exemple : prioriser les « travailleurs essentiels ».*
- L'observance de l'isolement par les personnes infectées ou par leurs contacts implique que leurs droits soient assurés et qu'elles n'en subissent pas de conséquences

¹ Toute contribution au groupe de travail peut être adressée à covid19@sfsp.fr

³ Motivation et compétences des individus à accéder, comprendre, évaluer et utiliser l'information en vue de prendre des décisions concernant sa santé. Capacité évolutive au cours de la vie. (source : Santé publique France)

négatives. Exemple : quels moyens mettre en œuvre pour s'assurer qu'une personne Covid+ ou une personne contact n'est pas incitée à se rendre sur son lieu de travail ?

- Mobiliser les étudiants en santé, notamment dans le cadre du service sanitaire, dans la mise en œuvre d'interventions de prévention.
- Dans tous les milieux de vie, déployer et promouvoir des programmes d'activité physique quotidienne, pour la prévention des états dépressifs, le renforcement de l'immunité et le maintien de la condition physique ou l'atténuation du déconditionnement physique, qui expose à des risques (cardio-respiratoires, métaboliques, hormonaux, psychologiques...)

DANS LES MILIEUX SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

Outre ses recommandations générales, la SFSP préconise de :

- Prioriser la vaccination des enseignants et de tous les personnels en contact avec les élèves et les étudiants, ne serait-ce que pour minimiser le risque de fermeture de classes, dont l'impact négatif n'est plus à démontrer
- Développer un réseau de « référents Covid » dans chaque établissement
- Alerter sur les bénéfices/risques du distanciel pour les élèves et étudiants (fracture numérique, possibilités différenciées entre les familles etc.)

DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET MEDICO-SOCIAUX

Outre ses recommandations générales, la SFSP préconise de :

- Prioriser la montée en puissance de la vaccination chez les soignants, en particulier au sein des établissements de santé et médico-sociaux, en missionnant les services de santé au travail et d'hygiène hospitalière et en renforçant urgemment leurs moyens humains et financiers
- Renforcer la lutte contre les infections Covid-19 associées aux soins dans les établissements de santé et médico-sociaux

PROSPECTIVE

Certains sujets méritent d'ores et déjà d'être considérés de façon approfondie, afin que des réponses puissent leur être apportées au plus vite.

Parmi ces enjeux, nous souhaitons en particulier mettre en exergue :

- Pour les prochains mois – et probablement pour la rentrée et l'année scolaire 2021-2022, la question des conditions dans lesquelles il sera possible de maintenir l'enseignement en présentiel pour le plus grand nombre d'élèves et d'étudiants. Sur ce point, de nombreuses propositions ont été faites : elles doivent être prises en compte dans l'élaboration des mesures, notamment en matière d'hygiène et d'aération des salles de classe ou de dédoublement des classes (cf. recommandations figurant ci-dessus).
- L'ouverture d'une négociation sur la reconnaissance de la Covid-19 comme maladie professionnelle au-delà des soignants sur l'élargissement des critères cliniques actuellement appliqués.
- La mise en place d'analyses de coût-efficacité des mesures de prévention de la Covid-19 par comparaison avec la prise en charge médico-psychosociale des personnes malades (hospitalisations, réanimation, formes graves...) et aux impacts de la pandémie à moyen et long terme.

Contact

François Berdougo, Délégué général : 06 07 01 81 42

COVID-19 - NOTE DE POSITION DE LA SFSP



Société Française de Santé Publique

1 rue de la Forêt - 54520 LAXOU

Tel : (+33)3.83.44.94.11

Fax : (+33)3.83.44.37.76

www.sfsp.fr